



Tremblement de terre des 16 et 17 juin 2023

Information Dommages constatés sur un bien

Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone : Courriel :

Adresse et désignation du bâtiment endommagé :

.....
.....

Préciser s'il agit de :

☐ une maison individuelle

☐ un bâtiment isolé

☐ un bien collectif

☐ un entrepôt

☐ autre :

Description sommaire des dégâts apparents :

.....
.....
.....
.....

Photos annexées : ☐ oui ☐ non

Devis ou justificatifs de facture si disponibles : ☐ oui ☐ non

Déclaration d'assurance faite : ☐ oui ☐ non

SIGNATURE

Le présent document est établi pour la constitution d'un dossier de reconnaissance de catastrophe naturelle par Commune de St Martin de Bernegoue auprès de la Préfecture de Deux-Sèvres.

La victime doit établir sans délai, en parallèle, une déclaration de sinistre auprès de son assureur.